

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 octobre 2017

Objet : RS - Remboursement des études et travaux de réhabilitation de la filière d'assainissement non collectif de l'habitation de Nicolas Rebut sur la commune de Vimines
Abrogation de la décision n° 032-17 du 23 mars 2017

- date de convocation le 20 octobre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Jean-Pierre Beguin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3
de Jean-Luc Berthelay à Pierre Hemar - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Sylvie Vuillermet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 12
François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Bernard Januel - Sylvie Koska - Marie Perrier - Dominique Pommat - Florence Vallin-Balas

Bureau du 26 octobre 2017

délibération n° 167-17

objet **RS - Remboursement des études et travaux de réhabilitation de la filière d'assainissement non collectif de l'habitation de Nicolas Rebut sur la commune de Vimines**

Abrogation de la décision n° 032-17 du 23 mars 2017

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, indique que la société Scavi est intervenue le 13 mai 2016 pour vidanger la fosse et curer le filtre à sable drainé sur la propriété de Nicolas Rebut, au lieu-dit les Brilles-Dessous à Vimines, en raison de refoulements.

Un sondage au niveau du filtre à sable a été réalisé, révélant que celui-ci était colmaté et qu'il ne pouvait plus jouer son rôle épurateur.

Après relecture du dossier et vérification du dimensionnement, il a été constaté que le service chargé de l'assainissement non collectif n'a pas suivi les prescriptions du bureau d'études Jamier et Vial qui avait réalisé en 2008 une étude de faisabilité. Ainsi, la filière effectuée est manifestement sous-dimensionnée, ce qui peut expliquer en grande partie les dysfonctionnements actuels. Elle doit aujourd'hui être réhabilitée.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges étant responsable de ce mauvais dimensionnement, le Bureau du 23 mars 2017 a approuvé, par décision n° 032-17, le remboursement de l'intervention de la société Scavi, soit 557 € HT, la nouvelle étude de faisabilité réalisée par la société Alp'Epur, soit 400 € HT, ainsi que les travaux de réhabilitation de la filière d'assainissement non collectif, dont le montant était estimé à 20 000 € HT.

Cependant, une incertitude concernant le volume de terres polluées à évacuer pourrait porter le montant des travaux de la réhabilitation de la filière d'assainissement non collectif à 33 000 € HT.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les indemnités à verser et travaux à réaliser pour réparation d'un préjudice subi d'un montant supérieur ou égal à 10 000 €,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : abroge la décision n° 031-17 du 23 mars 2017,

Article 2 : approuve le remboursement des études et travaux de réhabilitation de la filière d'assainissement non collectif de l'habitation de Nicolas Rebut,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 167-17

Objet de l'acte : RS - Remboursement des études et travaux de réhabilitation de la
filière d'assainissement non collectif de l'habitation de Nicolas
Rebut sur la commune de Vimines

Abrogation de la décision n° 032-17 du 23 mars 2017

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 6 - Contributions budgétaires 1 - Contributions
des communes ou groupements membres d'EPCI

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20227H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20227H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017